



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2025 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres :
- Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
 - Mme Yolande Baribeau, citoyenne membre
 - M. Conrad Caron, citoyen membre
 - M. Richard W. Dober, conseiller municipal
 - M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité (départ : 9 h 54; retour : 10 h 24)
 - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
- Invitées et invités :
- Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale (départ : 9 h 21)
 - M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
 - M. Steve Dionne, capitaine – Administration et projets spéciaux
 - M. Mathieu Doucet, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (arrivée : 9 h 16)
 - M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR
 - M. Patrick Gariépy, directeur – Travaux publics
 - M. Marc-André Godin, directeur intérimaire – Aménagement et développement durable
 - Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
 - M. Robert Lajoie, urbaniste en chef
 - Mme Myriam Lavoie, cheffe de service – Planification et urbanisme (arrivée : 9 h 31)
 - M. Sébastien Rhéaume, directeur - Génie
 - Mme Vicky Rivard, superviseure des brigadières et brigadiers scolaires (départ : 10 h)
 - Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique
 - M. Dominic Thibeault, directeur général adjoint intérimaire – Planification et développement
 - M. François Vaillancourt, directeur général
 - M. Bryan Veillette, conseiller en prévention et santé sécurité au travail (départ : 9 h 18)
- Absence(s) :
- Mme Kim Samson, membre jeunesse

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Pierre Montreuil, président du comité, à 9 h. M. Montreuil souhaite la bienvenue aux personnes présentes et en ligne. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes et en ligne consentent à l'enregistrement de la réunion

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour et mentionne que les points 7 et 8 seront inversés. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 26 août 2025**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 26 août 2025 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Sécurité routière de l'école Notre-Dame-du-Rosaire sur la route 138**

Le passage pour écolières et écoliers devant l'école Notre-Dame-du-Rosaire sur la route 138 dans le district de Chavigny soulève des questionnements quant à la sécurité des enfants, plus particulièrement en ce qui concerne la glissière de béton installée sur l'entrée de la cour de l'établissement. Les brigadières et brigadiers ont signalé le danger que représente la glissière lorsque la neige s'y accumule, car les enfants doivent y grimper un à la fois et de ce fait restent plus longtemps dans la rue. La suggestion de le remplacer par des bollards flexibles est présentée au comité. Cette solution permettrait un déneigement plus efficace et un rehaussement de la sécurité. Des discussions sont d'ailleurs en cours entre la Ville, l'établissement scolaire et le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy à ce sujet étant donné qu'il s'agit du terrain et des équipements du centre de services scolaire.

Les activités de surveillance de la police en 2025 n'ont pas donné lieu à un grand nombre de constats d'infraction en lien avec la vitesse. Des radars mobiles y sont installés de façon sporadique. Ces radars sont faciles à déplacer et pourraient y être disposés de manière plus régulière. Toutefois, l'efficacité des radars pédagogiques est de courte durée et s'estompe rapidement auprès des automobilistes. Celui qui y est installé en ce moment devrait toutefois être repositionné, car il est situé sur la piste cyclable et les enfants doivent le contourner.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de poursuivre les démarches avec le centre de services scolaire afin de faire remplacer la glissière de béton par des bollards flexibles et de placer un radar pédagogique de manière plus régulière pour sensibiliser les usagères et usagers de la route. Approuvé à l'unanimité.

6. Problématique de circulation sur la rue Foreman

Un groupe de citoyennes et citoyens a fait parvenir une pétition à la Ville en lien avec l'augmentation du nombre de véhicules qui empruntent la rue Foreman chaque jour comme raccourci pour rejoindre le boulevard Saint-Michel en direction de l'autoroute 55 sans avoir à passer par le boulevard des Forges à partir de la rue Grimard. La pétition fait aussi état d'excès de vitesse. L'analyse sommaire en fonction des données disponibles révèle toutefois que le volume de circulation y demeure normal. Malgré le fait que le nombre de véhicules par jour y soit passé de 55 en 2010 à 250 en 2024 en direction sud et de 47 à 157 en direction nord, un volume de 500 véhicules par jour dans cette rue serait encore dans les normes. En ce qui concerne la vitesse, le relevé de 2024 dénote effectivement une vitesse supérieure à la limite permise (auparavant 50 km/h, mais 30 km/h au moment du relevé) en direction nord, soit 61 km/h. Le volume de circulation sur cette rue demeure normal et il convient davantage d'apporter des mesures d'apaisement afin de ralentir cette circulation. Il est proposé d'y installer deux dos d'âne dans ce but. Le service de police entend également y faire de la surveillance.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'installer deux dos d'âne sur la rue Foreman entre la rue Grimard et le boulevard Saint-Michel. Approuvé à l'unanimité.

7. (suivi) Problème de sécurité à proximité d'un parc à l'intersection des rues Jérôme-Hamel et Jacinthe

Depuis la dernière réunion du comité, le 26 août dernier, les équipes concernées se sont rendues sur place afin de valider la présence des panneaux d'arrêt et des panneaux de limite de vitesse. Tous les panneaux sont en place et visibles par les usagères et usagers.

8. Congestion boulevard des Chenaux aux intersections avec les boulevards Parent et Saint-Louis

Le boulevard des Chenaux est de plus en plus achalandé et connaît une importante congestion, surtout aux heures de pointe, à l'intersection du boulevard Parent ainsi qu'à celle du boulevard Saint-Louis. De nouveaux développements sont encore à venir et le volume de circulation ne pourra que s'accroître. Le boulevard des Chenaux passe de quatre à deux voies devant la caserne 1 du service de sécurité incendie (6490, boulevard des Chenaux), créant un entonnoir. Cette restriction est en place depuis

plus de quinze ans, mais a été déplacée en 2022 de la rue Jean-Paul-Lavergne vers l'emplacement connu aujourd'hui afin de mieux protéger les bandes cyclables de chaque côté de la rue à proximité de l'établissement d'enseignement secondaire. Ce boulevard reçoit un important flot de circulation en provenance du pont Laviolette et de l'autoroute 55 qui converge vers cet entonnoir. En fin de journée, un autre important flot de véhicules s'accumule à l'intersection du boulevard Saint-Louis et des accès vers l'ouest et vers l'est de l'autoroute 40, créant un important refoulement jusqu'au boulevard des Récollets. Le conseiller du district des Carrefours souhaite que le secteur soit analysé, plus particulièrement au nord, afin de pouvoir remédier à la situation.

Ce secteur fait partie des endroits prioritaires à analyser, et ce, pour l'ensemble des modes de déplacement. Toutefois, des investissements majeurs seront nécessaires et les interventions à venir vont devoir bénéficier de budgets spécialement dédiés. À court terme, des mesures préférentielles pour bus viendront modifier la programmation des feux de circulation en 2026, et des non-conformités des bandes cyclables seront corrigées sur le boulevard Parent et la côte Rosemont. Le secteur subit les conséquences de l'étalement urbain non seulement à l'intérieur des limites de la ville, mais également à l'intérieur de la région. La densification du centre-ville constitue notamment un moyen de relâcher la pression en réduisant le nombre de véhicules sur les routes. Augmenter la capacité routière peut soulager un secteur à court terme, mais cela amplifie le problème à long terme et ne fait que le déplacer, en plus de dépenser des fonds publics inutilement. Il est donc primordial d'analyser la situation en profondeur, d'éviter la microgestion et d'apporter des changements bien réfléchis en tenant compte de tous les enjeux, incluant l'acceptabilité sociale.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande que ce secteur fasse partie des endroits prioritaires à analyser. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 10 h 37 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

M. Pierre Montreuil
Président du comité et
conseiller municipal

Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités